

Contrat Urbain de Cohésion Sociale - Première programmation 2008 - Avenant à la convention Ville de Besançon et Mission Locale Espace Jeunes - 2008

Mme l'Adjointe HINCELIN, Rapporteur : Dans le cadre de la délibération générale concernant le programme de Contrat Urbain de Cohésion Sociale, votée au Conseil Municipal du 22 mai 2008, la Mission Locale Espaces Jeunes de Besançon s'est vu attribuer 3 subventions spécifiques. Ces trois subventions correspondent à trois actions s'inscrivant par avenant à la convention globale liant la Ville à la Mission Locale, convention approuvée le 23 janvier 2008.

La Mission Locale s'engage auprès de la Ville pour réaliser ces trois actions :

1 - Action rencontre pour l'emploi, pour un montant de 1 949 €.

Il s'agit de la tenue de plusieurs manifestations qui réunissent des employeurs et des jeunes demandeurs d'emploi.

2 - Action parrainage, pour un montant de 8 250 €.

La Mission Locale, avec l'aide de bénévoles, anime un réseau de parrainage qui a pour objectifs d'accompagner et d'introduire les jeunes vers l'emploi.

3 - Action Point d'Accueil et d'Ecoute (PAEJ) pour un montant de 8 350 €.

Le PAEJ permet à des jeunes d'être accompagnés par des professionnels lorsqu'ils rencontrent des difficultés d'ordre psychologique affectant leur comportement et par conséquent leur insertion professionnelle.

La dépense globale de 18 549 € sera prélevée sur les crédits existants de l'imputation 65.90.6574.30200.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de valider l'avenant à la convention Mission Locale qui stipule les trois actions bénéficiant de subventions pour un montant total de 18 549 € et autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à le signer.

«M. Edouard SASSARD : Il y avait une rencontre Forum emploi prévue hier avec la Mission Locale qui a été annulée ou qui n'a pas été confirmée, je voulais simplement savoir ce qu'il en est. C'est un point de détail, n'empêche qu'on le budgète et puis c'est quand même un moment important la rentrée, fin septembre pour trouver du travail pour une grande partie des jeunes, donc j'aimerais savoir à quand cela est reporté.

Mme Annie MENETRIER : Je répondrai en tant que Présidente de la Mission Locale. Effectivement cette rencontre a été annulée notamment par le Préfet de Région puisque l'ANPE organise une semaine du 14 au 18 octobre qui s'appelle «un jour, un métier» ou «un métier un jour» et nous travaillons avec elle pour justement essayer que les jeunes, notamment qui sont suivis par la Mission Locale, puissent rentrer dans ce dispositif.

M. LE MAIRE : C'est dommage qu'on l'ait annoncé tard.

Mme Annie MENETRIER : Cela a été annoncé très très tard. Nous avons eu encore une réunion fin août à la Préfecture avec l'ANPE, l'Etat et la Préfecture et c'était assez compliqué de savoir si on retenait ou non cette initiative. Nous regrettons que cette initiative n'ait pas lieu puisque l'idée était vraiment de travailler avec les entreprises et l'ensemble des partenaires, et la Mission Locale était vraiment prête pour aller jusqu'au bout de cette manifestation. Mais nous continuons de travailler puisque l'idée, c'est ce que développait M. le Maire tout à l'heure, c'est de travailler dans les quartiers avec les GSE pour prendre des initiatives et aller chercher les jeunes les plus loin de l'emploi pour leur proposer des offres d'emploi.

M. LE MAIRE : Ce qu'on peut dire en fait c'est que ce n'est pas nous qui l'avons annulée, c'est une initiative de l'Etat. Je reconnais que c'est regrettable de l'annuler si tardivement, peut-être devez-vous faire vos remarques à celles et ceux qui l'ont annulée, mais vous avez raison de le signaler».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Mme HINCELIN, M. GHEZALI, Mlle RONZI, Mme MENETRIER et M. SASSARD n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 3 octobre 2008.